



Loü petit'Caouïmontais

N°41

DECEMBRE 2019

Mairie

Ouverture du lundi au vendredi de

8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

Fermé le mercredi et le jeudi matin

☎ 05-53-93-64-08

▼ 05-53-93-49-47

Courriel :

communedecaumont-47@wanadoo.fr

Site : www.caumont-sur-garonne.fr

MANIFESTATIONS A VENIR

26/12/19
Loto du foot

11/01/20
Vœux de la municipalité

23 /02/20
Repas de la chasse

20/03/20
Carnaval des écoles

18/04/20
La rampe
Pyjama pour six
(dernière représentation)

L'EDITO DU MAIRE



Chères Caumontaises, Chers Caumontais,

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je vous souhaite, avec un peu d'avance, à tous une merveilleuse année 2020. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, chaleur humaine et sérénité dans votre vie.

Pour cette nouvelle année, restons positifs dans un contexte plus qu'incertain, dans ces moments de crise sociale et de tensions, où il faudra retrouver les voies d'un dialogue apaisé. Je formule pour 2020 les vœux d'une année solidaire, d'une année d'optimisme en faisant confiance aux lendemains.

2019 a été une année de travaux pour nos enfants. Les travaux réalisés sur l'école étaient nécessaires, cela traduit un signe de la bonne santé démographique de notre commune, la qualité de ces infrastructures éducatives se voit ainsi renforcée pour accueillir ses enfants. Ce projet comprend la transformation d'une salle de classe en réfectoire commun (maternelle, primaire), la réfection de la distribution des espaces cantine pour en améliorer la fonctionnalité (circuit propre, sale), buanderie, création d'une salle de garderie et de sanitaire accessible aux personnes handicapées, la création d'un dortoir plus spacieux et climatisé, la création d'une nouvelle salle de classe beaucoup plus fonctionnelle ainsi que des sanitaires indispensables. Tout ceci a été inauguré le 19 octobre 2019 en présence de M le Sous-préfet, du Sénateur, de la Présidente du Conseil Départemental, du Président de Val Garonne Agglomération ainsi que des entreprises. Nous espérons que les élèves, les enseignants et les parents apprécieront ces équipements pour le bien-être de tous.

Permettez-moi pour conclure de vous souhaiter, très chaleureusement et du fond cœur, à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

*Le Maire
Pierre IMBERT*

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 13/06/19

Financement du projet école

Les élus acceptent la proposition de prêt relais par la Caisse d'Épargne sur 24 mois au taux fixe de 0.35% pour faire l'avance des subventions et de la TVA.

Un prêt classique sera contracté pour la partie complémentaire et étudié lors du prochain conseil municipal.

Reconduction de la convention pour la fourniture des repas de cantine

Le prix d'achat des repas est fixé à :

5.03 € pour les maternelles

5.20 € pour les primaires

5.50 € pour les adultes

Il sera majoré de 2% chaque année.

Les élus adoptent à l'unanimité cette convention.

Révision des tarifs des repas cantine

Au vu de la reconduction de la convention pour la fourniture des repas et à la nouvelle tarification, les élus optent pour une tarification unique des repas à **3.80 €** pour les enfants et 5.50 € pour les adultes à compter du 1er septembre 2019.

Subvention chantier école

Des jeunes encadrés par l'Amicale Laïque de Tonneins viennent effectuer

bénévolement des travaux sur la commune. Afin de les récompenser il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € pour participer à leur projet. Les élus acceptent à l'unanimité.

Séance du 05/07/19

Arrêt du PLU

Les élus votent à l'unanimité l'arrêt du projet de PLU.

Financement du projet école (2ème partie)

Lors du Conseil précédent un prêt relais de 2 ans avec un taux de 0.35 % a été voté pour faire l'avance des subventions et de la TVA d'un montant de 197 760 €. Il reste à financer un montant de 83 642 €. Une demande de prêt a été étudiée avec la Caisse d'Épargne pour 80 000 €.

Convention d'Opération de Revitalisation sur Val de Garonne Agglomération

Monsieur le Maire expose aux élus que la loi Elan, a mis à disposition des EPCI un nouvel outil : l'ORT, pour lutter contre la dévitalisation des centres villes dans le cadre d'une approche intercommunale. Les élus décident l'intégration de la commune de Caumont-sur-Garonne à la future ORT sur VGA

Séance du 02/09/19

Travaux école : avenants, réception des travaux, inauguration

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires à effectuer pour clôturer le chantier :

- Lot n°2 charpente et couverture, entreprise DESMARTY
- Lot n°3 Plâtrerie Carrelage, entreprise HEBRAS GARCIA
- Lot n°6 Ventilation, plomberie, sanitaire, entreprise SCANDIUZZI
- Lot n°7 Electricité entreprise SCANDIUZZI

Le montant des travaux étant porté à 219 777,90 € HT.

L'inauguration des travaux de rénovation et d'extension de l'école aura lieu le Samedi 19 octobre 2019 à 11 h.

Choix matériel informatique pour la Mairie

Après examen des devis, la proposition d'Aquitaine Informatique est retenue pour un montant de 1 495,53 € HT

CDG 47 : renouvellement du contrat groupe d'assurances des risques statutaires

Séance du 07/10/19

Préparation inauguration de l'école Samedi 19 octobre 2019 à 11 h.

Demande de subvention voyage scolaire collège

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du collège de Mas d'Agenais relatif à une demande de subvention pour un voyage scolaire à Paris et en Normandie devant se dérouler du 16 au

20 décembre 2019. (4 enfants concernés)

Les élus décident d'attribuer une subvention de 20 € à chaque élève.

Demande exonération taxe foncière si pose de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de demande d'exonération de taxe foncière pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité

Questions diverses.

Enquête publique du PLU du 04 novembre au 05 décembre 2019.

Monsieur Jean-Marie JUAN, a été nommé Commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une enquête publique est également réalisée par Eau47 relative à la modification du schéma d'assainissement de la commune de Caumont-sur-Garonne du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2019.



Un défibrillateur en accès libre a été installé à la salle des fêtes.

Une séance d'information d'utilisation sera organisée avec tous les responsables des associations.

INAUGURATION



De gauche à droite :

- Mme Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil Départemental,
- M. Pierre IMBERT, Maire de Caumont sur Garonne,
- M. Francis BIANCHI, Sous-Préfet de Marmande – Nérac,
- M. Daniel BENQUET, Président de Val de Garonne Agglomération,
- M. Jean-Pierre MOGA, Sénateur.

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DU 19 OCTOBRE 2019

Cette belle réalisation a été effectuée sous l'égide de Mme Marie LAGROYE, architecte.

Les différents artisans ont travaillé en bonne entente afin de rendre le chantier terminé pour la rentrée (le planning prévisionnel étant serré).

Et ce sont de beaux locaux spacieux et colorés que nos petits écoliers et leurs parents ont découvert le 02 septembre.

Bilan financier : €

Dépenses HT : 244 248

Recettes Etat (DETR) : 73 968

VGA : 58 768

Conseil Départemental : 10 000

Réserve Parlementaire : 10 000
152 736

Soit un projet subventionné à **62,35 %**
Autofinancement communal 92 212 €



L'EQUIPE ENSEIGNANTE



- Mme SIMON
- M MARTI
- Mme BAZAS intérim de Mme OLIVIER
- Mme MOPSUS

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Les caumontais, les élèves et leurs professeurs, les parents d'élèves se sont réunis en masse, pour perpétuer cette cérémonie du souvenir du 11/11/1918.

P.L.U : Plan Local d'Urbanisme



Le Point sur :

Phase 4 : Finalisation

Le Conseil Municipal a arrêté le projet de PLU le 05 juillet 2019.

Phase 5 : Consultation des services et analyses des avis

Un dossier de projet de PLU a été adressé pour avis à toutes les Personnes Publiques Associées.

Une enquête publique a été réalisée du 04 novembre au 05 décembre 2019. Monsieur JUAN, commissaire-enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif de Bordeaux a reçu le public les : lundi 04 novembre de 08h à 12h30, vendredi 15 novembre de 13h30 à 17 h, mardi 26 novembre de 08h30 à 12h30 et jeudi 05 décembre de 13h30 à 17h.

Le rapport du commissaire-enquêteur et les divers avis des PPA seront transmis dès réception au Cabinet PLANED pour effectuer d'éventuelles modifications.

Ensuite le PLU sera approuvé et déposé au contrôle de légalité.

COIN DES ASSO

La dynamique caumontaise



L'association a repris les activités tous les mardis à la salle des fêtes de Mirannes de 20h à 21h. Nous proposons des séances de gym accessible à tous : étirements, abdos, fessiers, renforcement musculaire sont au programme.

Nous venons de faire l'acquisition de gros ballons ce qui permet de dynamiser les séances et de varier les exercices.

Et ceci dans une ambiance toujours décontractée.

De plus tous les vendredis matin marche (environ 1h30) départ salle des fêtes à 9h30 cela en collaboration avec les aînés ruraux.

Anne Marie : 06.52.13.15.79

L
E
S

G
A
I
S

C
A
U
M
O
N
T
A
I
S

Le bateau tangué...pas pour cause de tempête, mais par manque de passagers, qui malheureusement par l'âge ou l'éloignement ne peuvent plus partager avec nous, nos bons moments.

Vous ne savez peut-être pas que l'on peut adhérer à Génération Mouvement de 7 ans à ..., donc pas besoin d'être retraité, venez nous rejoindre et participer avec la Dynamique Caumontaise, à la marche le vendredi matin, ou plus calmement, à une heure de gym douce le lundi matin.

D'autres animations pourraient être envisagées et nous ne serions plus les « tamalous » mais un club dynamique et plein d'énergie.

Notre repas annuel aura lieu le 7 décembre animé par un orchestre, une journée de plaisir et de danse pour tous auquel vous pouvez participer même si vous n'êtes pas adhérent.

Nous fêterons ce jour-là deux anniversaires de 50 et 60 ans de mariage.

A bientôt





L'APE voit partir sa présidente Marielle BAQUE qui était aux commandes depuis 2 ans pour des projets personnels, nous lui souhaitons bon courage pour la suite.

Cette année, le bureau est composé d'une coprésidence avec M. PANCHOUT Sébastien et Mme DUBEDAT Mélissa, Mme LALLEMAND Stéphanie a pris la place de trésorière et Mme LABADOU est notre secrétaire.

L'APE a décidé de réitérer l'opération chocolat pour Noël et tient à dire un grand merci à toutes les personnes qui y ont participé.

Nous organisons un spectacle de Noël pour les enfants l'après-midi du 20 décembre, suivi de la remise des cadeaux par le Père Noël, un petit goûter sera donné aux enfants, cette journée sera clôturée par le marché de Noël qui se fera dans la cour d'école de Caumont. *(Nous vous souhaitons de bonnes vacances).*

Le carnaval se déroulera le 20 Mars dans les rues de Caumont suivi d'un repas le soir à la salle des fêtes de Ste Marthe. *(Pas de thème imposé, venez comme vous êtes).*

La Kermesse aura lieu le 14 juin à l'école de Ste Marthe. Un repas clôturera cette soirée au cours de laquelle aura lieu une tombola dotée de nombreux lots.

Nous envisageons également de faire un loto. Toute les actions entreprises par l'APE ont pour but de récolter de l'argent pour continuer à aider les écoles dans les sorties scolaires, les cadeaux, etc...

Les co-présidents
Mélissa et Sébastien



LA RAMPE

Comme nous vous l'annoncions lors du précédent « PETIT CAUMONTAIS » nous avons fêté les 40 ANS de LA RAMPE.

Ce fût une SUPERBE FÊTE. Tous nos invités ont été ravis ; le spectacle proposé a été à la hauteur de l'évènement.

BRUNO SANDRO nous a enchanté avec ses formidables imitations transformistes, et ses danseuses de cabaret. Un FRENCH CANCAN a clôturé ce spectacle pour le bonheur de l'assistance.

Un repas excellent et super bien servi a enrichi cette soirée mémorable.

La fête étant terminée, nous reprenons la route des représentations. 2 dates importantes à retenir :

- ❖ **SAMEDI 15 FEVRIER 2020** : salle des fêtes de Caumont SEBASTIEN LAFFARGUE et son ONE MAN SHOW. Super spectacle où l'on ne rit qu'une seule fois : DU DEBUT A LA FIN. A voir absolument.

Des réservations vous seront proposées en temps utiles

- ❖ **SAMEDI 18 AVRIL 2020** : dernière représentation de PYJAMA POUR SIX, chez nous à Caumont

CA VA DECHIRER !!!!!

- Toutefois une petite rallonge sera accordée à nos acteurs, car nous nous produirons à ARES le 25 avril 2020, sur le bassin d'Arcachon, pour une ONG
- ET notre traditionnel échange chez nos amis ALSACIEN A BEISHEIM, début mai où, cette année, 2 représentations seront proposées ; on est attendu de pied ferme !!!!

Petite indiscretion : une nouvelle pièce est en cours de répétition.....

Elle sera prête pour jouer à CAUMONT fin novembre 2020.....

BONNES FETES A TOUS. MILLE BONNES CHOSES POUR VOUS

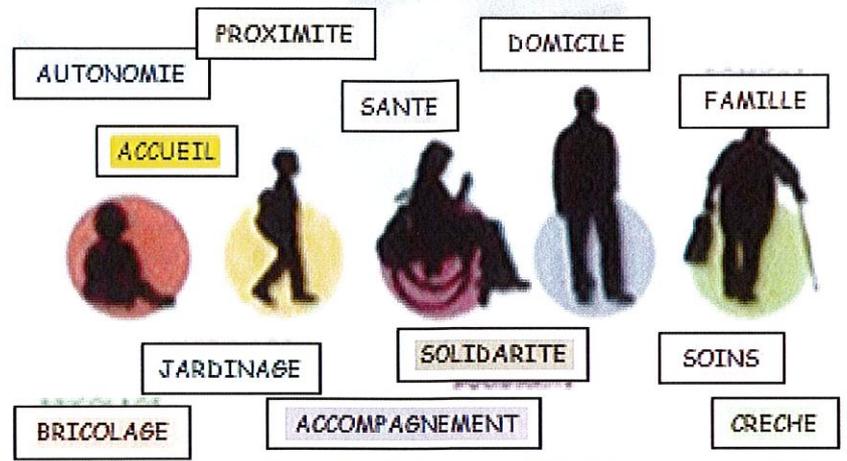
Le Président
Gérard MATHERON



60 ANS
de proximité



L'ADMR de Caumont-sur-Garonne
Avec vous dans tous
les moments de votre vie.



PRESENCE VERTE : vous êtes autonome mais jamais seul.

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité.

En cas de besoin, une simple pression vous met directement en contact avec la centrale d'écoute qui prendra les mesures nécessaires.

Contactez-nous ! ADMR de Caumont 4, rue de l'église 47430 Caumont/G Tél. 05 53 93 92 97.

*Le conseil d'administration et le personnel de l'ADMR
vous souhaitent une très bonne année 2020.*



GRAND LOTO DU FOOT

JEUDI 26 DÉCEMBRE

A partir de 21h

A LA SALLE DE FOURQUES.

**VENEZ NOMBREUX !!!!
UN GROS LOT SURPRISE...**



Le château et la ville fortifiée de Caumont

Présentation du 27 juillet 1919 sur le site du château de l'ancienne ville par le président de C & H.

ETIENNE I^{er} de CAUMONT, premier Sire de Caumont en Agenais, Epouse **N. de GONTAUD**. En **1080**, âgé de 20 ans, il enracine sur le tertre une forteresse. Une petite ville achèvera de couronner la motte.

Le château et la ville paraissent avoir été construits entièrement en briques. Des briques de 7 cm d'épaisseur que l'on trouve si nombreuses parmi les ruines de cette place forte et avec lesquelles on a bâti l'ancien puits du château creusé au fond de la plus grosse tour, ainsi que plusieurs fragments de pierre sculptés. Ces matériaux assignent à la fondation du « castrum » une date qui ne peut pas être moins ancienne que le **XII^{ème} siècle**. D'autres briques un peu moins épaisses rappellent le **XIV^{ème}** et le **XV^{ème} siècle**.

En **1390**, première destruction du château de CAUMONT par fait de guerre par **RICHARD II** roi d'Angleterre.

CHARLES VII roi de France, confisque les biens de **NOMPAR VI**, « *le baron anglais* » en **1443**, et les remet à **BRANDELIS** son frère après avoir fait raser les restes de la forteresse. La reconstruction débutera en **1453**.

En **1463**, **LOUIS XI** autorise **BRANDELIS de CAUMONT** à réédifier et fortifier la ville et le château de CAUMONT.

Cette place qui passait aux yeux des historiens du temps pour la plus forte de Guyenne, telle du moins qu'elle fût relevée dans la seconde moitié du **XV^{ème} siècle** par **BRANDELIS de CAUMONT**, se composait d'abord d'une ville entourée de fossés et de murailles flanqués de tours et munies de bastions. Elle s'ouvrait sur la campagne par trois portes défendues chacune par une demi-lune et autres ouvrages avancés :

Il y avait la porte du sud-est, du côté du MAS, la porte du nord-ouest du côté de MARMANDE et la porte du midi, du côté du vallon. Une quatrième porte était celle du château qui s'ouvrait du côté nord-est vers la Garonne. Un double boulevard, dont les traces se remarquent encore presque partout, à mi-croupe de la pente, lui formait avec la première muraille, une triple enceinte.

Le château occupait dans la place le sommet de l'angle obtus, formant comme un promontoire sur la Garonne et devant la plaine, presque en face de MARMANDE (côté nord-est). Outre l'habitation très forte située au centre et reliée à ses murailles de ce même côté nord-est, il se développait en une longue et grande courtine flanquée aux quatre angles d'une forte tour ronde à double étage vouté.

Les deux tours qui commandaient le fleuve étaient plus grosses et plus fortes que les deux autres, surtout

celle qui regardait LE MAS. Les fondements en allaient aussi profond que l'eau et l'on descendait dans cette dernière plus de cent-vingt degrés pour puiser à une fontaine qui servait à l'approvisionnement de la forteresse et qu'on ne pouvait détourner. (120 marches X 1 cm = 20,40m ?).

On voyait aussi, au dessous du château, comme autour de la ville, deux gros boulevards, puis encore au dessous, deux demi-lunes qui battaient le fleuve et forçait les bateaux à payer le passage. Ces deux derniers ouvrages ne furent construits qu'en l'année **1590**. Enfin, toutes les pentes étaient hérissées, au-dessous de la ville, de très forts bastions, surtout du côté de MARMANDE.

Les courtines du château, d'une grosse tour à l'autre, avaient sur les faces nord et sud une longueur de 70m et de 55m sur les deux autres côtés. Les fossés du château mesuraient en largeur 25m, ce qui devait donner une profondeur de 12m.

Le puits, creusé au fond de la plus grosse tour, existe encore aujourd'hui et alimentait d'eau l'exploitation rurale qui a remplacé la forteresse rasée en **1623**. 2m avant d'arriver au niveau de la source, se trouve une porte qui s'ouvre, du côté du MAS, sur un conduit souterrain impossible à suivre aujourd'hui à cause des débris de toute nature, briques, mortier, ardoises épaisses, cailloux, qui l'encombrent et qui proviennent de la démolition du château en **1623**. Un peu plus bas, dans ce même puits, tournée du côté de la Garonne, une seconde porte donne sur un couloir et paraît devoir se relier à un aqueduc dont on voyait encore en **1898**, l'entrée extérieure à mi-pente de la montagne et qu'on pouvait suivre jusqu'aux fondations de la grosse tour, au fond de laquelle est creusée la fontaine.

La ville mesurait 440 m de long, de la porte sud-est à la porte nord-ouest, et 80 m de la porte sud aux fossés du château, du côté de la ville.

En **1562**, le château est pris par trahison par **BLAISE de MONTLUC**, le boucher royaliste. « *Prise du Château de Caumont, plain de séditieux huguenots et fournit de 30 à 40 pièces d'artillerie et assez fort pour endurer 1200 à 1500 coups de canons* ». **GEOFFROY de VIVANT**, capitaine huguenot délégué par **HENRY de NAVARRE**, reprend la ville et le château aux catholiques en **1574**.

Fuite **D'HENRI en NAVARRE** en **1585** par le château de CAUMONT. Il avait à ses troupes 5 armées. La cause : mort du duc d'ANJOU, frère unique du roi **HENRI III**.

HENRI de NAVARRE devenu **HENRI IV** roi de France, confie à son ami et compagnon d'armes, **JACQUES-NOMPAR de CAUMONT**, les gouvernements de Béarn et de Guyenne ainsi que le titre de **vice-roi de Navarre** en **1590**.

De **1590 à 1620**, la forteresse est bastionnée. **GEOFFROY de VIVANT** devient gouverneur de la place jusqu'en **1599**. Il sera remplacé par **HERCULE**

D'ARGILEMONT, un capitaine picard qui sera arrêté par 200 soldats et exécuté en **1620** sur ordre de **LOUIS XIII** pour acte de piraterie sur les places fortes de CAUMONT et FRONSAC en Périgord. (Une chaîne était tendue sur la Garonne pour stopper tous les bateaux afin d'exiger une rançon)

En **1621**, grandes batailles de CAUMONT où CAUMONT LA FORCE et MAYENNE s'affrontent. LA FORCE surprend la ville par la porte du midi.

La ville et le château de CAUMONT sont rasés en **1623**. Ses habitants, suivant l'ordre du roi **LOUIS XIII**, vinrent s'établir dans l'étroit vallon du marais « Pinguet » : le Caumont actuel. La grandeur politique et militaire de Caumont disparaît à jamais.

Quelques découvertes :

En 1979, deux silos médiévaux sont découverts, à l'emplacement de l'ancienne ville, au cours de travaux agricoles. Le sauvetage, réalisé par le groupe archéologique de SAINTE-BAZEILLE, consistait à vider deux fosses mises en évidence par le brusque tassement provoqué par le poids d'un tracteur agricole. Des faits similaires s'étaient déjà produits, mais aucune fouille n'avait été pratiquée.

Fouille du silo n°1 : Profond de 3,50 m et d'un diamètre de 1,60 m, il était creusé dans l'argile et contenait dans son fond des os provenant de divers animaux qui reposait sur du bois dont il ne restait que la trace (Une offrande ?)

Fouille du silo n°2 : Profond de 2,66 m et d'un diamètre de 1,42 m, il contenait de nombreuses traces de charbon de bois, quelques éclats d'os de mammifères inidentifiables, des fragments de tuiles et des tessons de poteries.

La grande dimension de ces fosses permet de croire qu'elles ont été initialement utilisées comme silos à grains dans l'ancienne ville, mais elles ont pu avoir un tout autre usage, peut-être même d'ordre rituel.

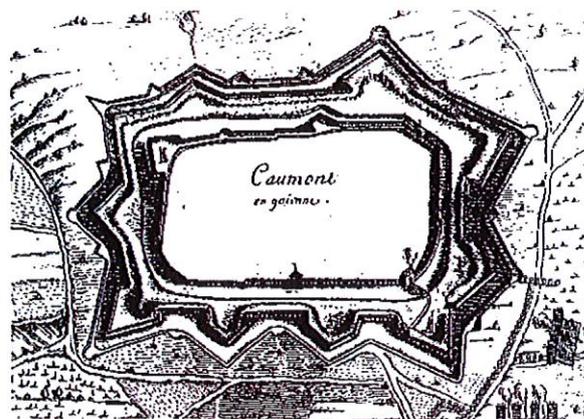
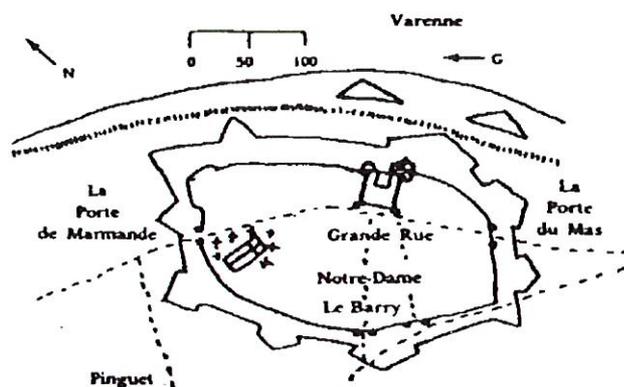
En **2013**, dans le cadre de fouilles préventives sur le versant ouest (au-dessus du cimetière), quatre portions de fossés de grande taille ont été mises au jour et datées de la fin du **Moyen Age**. Egalement d'un bâtiment composé de plusieurs pièces construit certainement en terre crue sur une fondation en briques datée du **XIV^{ème}** et **XV^{ème}** siècle. Et enfin, pour terminer, d'importants remblais qui auraient comblés les fossés bordant peut être l'un des bastions construits par **GEOFFROY de VIVANT** en **1590**.

L'église, de style roman, était placée à une extrémité de la ville, tout près de la porte nord-ouest, du côté de MARMANDE. Des fouilles pratiquées au début du **XIX^{ème}** siècle mirent à découvert des murs forts épais de ses fondations. (Architecture romane : début **XI^{ème}** siècle à seconde moitié du **XII^{ème}** siècle)

L'abbé **ALLIS** avait trouvé, en **1898**, au milieu des ruines, un chapiteau représentant un chevalier entièrement revêtu de sa cotte de maille, et à son côté, un serpent replié sur lui-même. Son époque

semble remonter au **XIII^{ème}** siècle. Le cimetière de la forteresse entourait cette église romane.

L'église actuelle a hérité de son aîné d'un grand plateau en cuivre pour les quêtes (A l'origine, il y en avait deux), et de la grosse cloche datée de **1620**.



*JOYEUSES FETES
Les membres de
l'association
« Caumont et
son Histoire »*



*vous souhaitez une très bonne et heureuse année
2020.*



Un projet de travaux d'économies d'énergie ou d'adaptation ? Val de Garonne Agglomération vous accompagne !

Comment améliorer mon confort thermique ? Comment réduire mes factures énergétiques ? Quels sont les travaux à réaliser pour valoriser mon bien ? Quels matériaux privilégier ? Comment trouver des artisans qualifiés ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Comment financer mon projet ?

Autant de questions que chacun peut être amené à se poser, à l'occasion d'une réhabilitation, d'un aménagement, d'un changement de chauffage...

Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver !

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, Val de Garonne Agglomération met à votre disposition un **conseiller en rénovation énergétique**, proposant un conseil technique gratuit et indépendant.

Et pour que le coût des travaux soit plus léger pour les ménages modestes, un **dispositif d'aide financière** spécifique permet aux propriétaires de bénéficier des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), complétées par des aides de l'Agglomération, ainsi que sur les centres-villes de Marmande et Tonneins par des aides des communes.

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs.

Propriétaires occupant, vous pouvez vérifier vous-même votre éligibilité en vous inscrivant sur le site « monprojet.anah.gouv.fr »

Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !

Un exemple ?

Un couple de retraités, touchant 1960 € de retraites, réalise des travaux d'isolation des combles, changement des menuiseries, installation d'un poêle bois, installation d'une ventilation, pour un coût de 18 838 €. La demande de financement a permis au couple de recevoir 13 836 € de subventions, soit 73 % du coût des travaux.



Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le **0800 470 147** et bénéficiez d'un accompagnement gratuit dans la définition de votre projet de travaux et/ou votre demande d'aide financière.

UTILISATION DES BACS DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Val de Garonne Agglomération exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. A ce titre, Val de Garonne Agglomération met des bacs à disposition des usagers pour collecter les déchets ménagers :

- Un bac à couvercle jaune pour les emballages recyclables (hors verre)

- Un bac à couvercle gris pour les ordures ménagères résiduelles.

Ces bacs sont mis gratuitement à la disposition des usagers et restent la propriété de Val de Garonne Agglomération. Les usagers ont la garde des bacs et assument les responsabilités correspondantes, notamment en cas d'accident sur la voie publique. A ce titre, ils sont chargés de la sortie des bacs sur la voie publique avant la collecte, et de leur remisage après celle-ci.

La municipalité rappelle à tous les habitants que chaque foyer a été équipé de bacs. Leurs déchets doivent y être entreposés et sortis avant la collecte.

Il est strictement interdit de déposer les déchets ménagers ou emballages recyclables dans les bacs collectifs mis à disposition aux divers points de collectes publics de la commune (salle des fêtes, aire de camping-car, maison du patrimoine...)

De même la municipalité rappelle que des déchèteries sont à leur disposition sur tout le territoire de VGA. Le site www.vg-agglo.com permet de connaître les horaires d'ouverture de celles-ci. Ceci afin d'éviter les dépôts sauvages de déchets qui nuisent au bien-être de tous et peuvent vous coûter cher.



DESSERT ALSACIEN - ETOILES GLACEES AU CITRON OU A L'ORANGE



Ingrédients :

250 g farine
3 cuillères à café de levure chimique
60 g sucre glace
1 sachet sucre vanillé
5 gouttes jus de citron (ou d'orange)
1 jaune d'œuf
3 cuillères à soupe de lait
100 g beurre
1 pincée de sel
Pour le glaçage : 150 g sucre glace et 2 cuillères à café du jus de citron (ou d'orange)

Recette :

Creuser une fontaine dans le mélange farine-levure tamisée. Y verser le sucre glace, le sucre vanillé, le sel, le jus de citron (ou d'orange), le jaune d'œuf et le lait. Travailler avec une partie de la farine. Ajouter le beurre coupé en petits morceaux et pétrir le tout. Former une boule et laisser reposer 1 heure au frais. Abaisser la pâte sur une épaisseur de 3-4 mm. Découper les étoiles à l'emporte-pièce. Déposer sur une plaque recouverte de papier cuisson. Cuire à four moyen à 150°C thermostat 5 pendant 6 à 8 mn. Laisser refroidir sur une grille.
Délayer le sucre glace avec le jus de citron (ou d'orange) et 3 cuillères à soupe d'eau chaude. Glacer les étoiles. Laisser refroidir

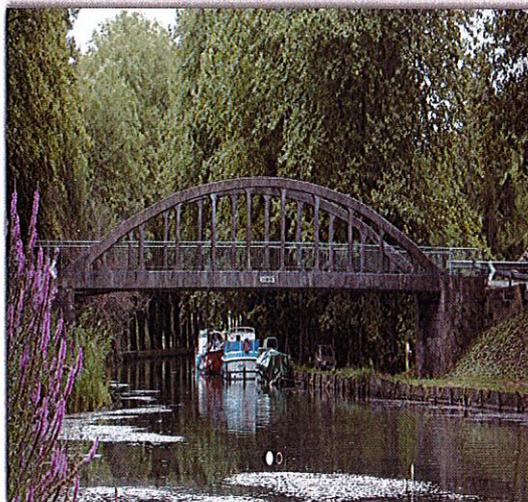


Accueil LA MAIRIE DEMARCHES ADMINISTRATIVES ASSOCIATIONS ECOLE SALLES MUNICIPALES ENTREPRISES ET COMMERÇANTS DIVERS Contactez-nous



Caumont-sur-Garonne

Site officiel de la Commune



CAUMONT-SUR-GARONNE

4, rue de l'église
47430 CAUMONT-SUR-GARONNE
commune@caumont-47@wanadoo.fr
05 53 93 64 08
05 53 93 49 47

Nombre d'habitants : 750

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi, Mardi, Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h
Jeudi 13h30 à 17h
Mercredi fermé

Site Val de Garonne Agglomération :
<http://www.vg-agglo.com/>

Agenda

N'hésitez pas à consulter le site de votre commune. Vous y retrouverez toutes les informations utiles de votre village.

A bientôt 😊😊